

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

## CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;  
A Paris, chez M. Placide JURY, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 51 fr. pour six mois, 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

LYON, 22 JUILLET 1831.

L'administration du *Précurseur* a pris des mesures pour qu'au moment de l'ouverture d'une session parlementaire qui sera pleine d'intérêt, sa correspondance particulière lui permette de donner la plus grande partie des séances vingt-quatre heures avant la réception des journaux de Paris. Nos lecteurs ont dû s'apercevoir que chaque année nous avons fait de nouveaux efforts pour que cette partie essentielle de notre publication soit plus exacte et plus complète. Nous avons le moyen, pour cette session, de publier soit les discours entiers des orateurs avec la même étendue et la même fidélité que le *Moniteur*, soit d'en donner des analyses, et nous userons de cette double faculté suivant l'intérêt des matières et des discours. Ce n'est pas tout. On nous assure qu'à la demande d'un grand nombre de députés, le départ du courrier sera retardé d'une heure, et que la boîte de la chambre ne sera levée qu'à 6 heures et 1/2. Ceci nous permettrait de donner toute la séance du jour, dont jusqu'à présent nous n'avons pu donner que la portion qui avait été recueillie par notre sténographe avant cinq heures.

A dater de l'ouverture de la session, c'est-à-dire depuis notre N° du mardi 25, qui contiendra le discours de la couronne, nous paraîtrons le lundi, et notre jour d'interruption sera le mercredi.

A l'occasion du prochain anniversaire des journées de juillet, plusieurs personnes nous ont demandé si l'administration profiterait de cette circonstance pour publier la liste de ceux de nos concitoyens qui ont dû être présentés pour la décoration de juillet, en récompense de la part qu'ils ont prise au renversement du trône de Charles X, en résistant à l'exécution des ordonnances et en courant s'associer aux efforts des Parisiens.

A de telles questions, nous ne savons que répondre. Il y a quelques mois, après la publication des noms des décorés de Paris, les journaux avaient dit que, dans les villes qui s'étaient honorées en juillet 1830 par des actes de dévouement et de patriotisme, des jurys seraient formés, et qu'un état serait dressé des citoyens qui s'étaient spécialement distingués. Mais rien d'officiel ne paraît avoir été prescrit à cet égard.

Il nous est revenu indirectement que, depuis longtemps, le maire de Lyon a écrit au ministre de l'intérieur pour prendre ses ordres. Mais nous n'avons pas entendu dire que le ministre ait répondu à cette ouverture.

La seule chose positive, c'est qu'aucun jury n'a encore été formé, et qu'en ce qui concerne Lyon, on ne s'est pas encore mis en devoir d'exécuter la loi sur les récompenses nationales, quoique certainement notre ville ait pris à la révolution de juillet la part la plus glorieuse.

La réserve du maire, en cette occasion, a sans doute sa source dans le sentiment le plus honorable : comme en sa qualité de président de l'administration municipale provisoire, il a un droit incontestable à la décoration de juillet, il aura craint peut-être de paraître courir après un ruban, s'il insistait à cet égard auprès du ministre. Mais, en songeant à ses concitoyens, à l'honneur de la cité qu'il administre, il aurait dû laisser de côté ce sentiment de réserve personnelle, et stipuler plus vivement les intérêts de ceux qui, comme lui, se sont dévoués alors pour la conservation des libertés publiques.

Le maire comptait sans doute que l'administration supérieure n'avait pas besoin d'avertissements à ce sujet; nous comptons aussi sur sa sollicitude envers les citoyens qui ont tant fait pour la révolution et pour le roi. Mais voilà tantôt un an, et rien n'est fait encore.

Avant-hier, dans la matinée, on annonçait que le choléra-morbus commençait à paraître à Milan; le soir, il était à Toulon, et déjà nombre de personnes effrayées, consternées, parlaient de se munir de vinaigres, de citrons, et d'acides de toute espèce contre l'horrible fléau. Rien de mieux assurément que de prendre d'avance de sages précautions; mais encore ne faut-il pas s'abandonner à tout le mal de la peur à cause de la peur du mal, et se tourmenter inutilement par des appréhensions intempestives.

La vérité est que ni Milan, ni Toulon ne sont encore infestés du choléra-morbus, et qu'il n'y a nulle apparence qu'il y pénètre de sitôt. Les mesures que prennent nos voisins, celles qui se préparent chez nous, doivent nous rassurer complètement; et nous engageons nos concitoyens à se tenir en garde contre tous ces bruits alarmans que répandent, ou la malveillance, ou ce

besoin inhérent à certaines personnes de semer des nouvelles, uniquement pour avoir du nouveau à raconter.

Le programme des fêtes de juillet annonce que dans toute la journée du 27 il sera fait des décharges de l'artillerie de la garde nationale. Mais ceci donne lieu à quelques difficultés sur lesquelles on nous adresse des questions. Le corps d'artillerie devant être réorganisé a-t-il actuellement une existence légale? ses officiers ont-ils droit de commandement? Il paraît que les doutes qui se sont élevés à ce sujet sont assez puissants pour qu'un certain nombre de chefs se soit déjà considéré comme sans pouvoirs et ait exprimé en conséquence l'intention de ne plus paraître avec les insignes de leurs grades. Cette résolution serait fâcheuse. Un corps aussi distingué par sa belle tenue et son civisme manquerait aux fêtes Lyonnaises. Nous croyons d'ailleurs que les scrupules dont il s'agit sont mal fondés. Si la réorganisation est achevée, et les élections d'officiers faites avant le 27 juillet, le corps sera commandé par les chefs élus. Si les élections du corps n'ont pas eu lieu, au contraire, avant la même époque, les anciens officiers seront de plein droit dans toute l'intégrité de leurs pouvoirs. En effet l'ordonnance de réorganisation n'entraîne pas dissolution; elle ne doit opérer qu'un changement dans le corps; mais jusqu'alors ce corps existe comme il était auparavant. Voilà quant à la question de droit; quant à celle de convenance, elle se résout tout entière pour que les anciens officiers gardent et exercent leurs fonctions à l'époque des fêtes nationales, s'il n'y a point eu alors de réélections.

A M. le Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 22 juillet 1831.

Monsieur,

Jaloux de pouvoir contribuer à la cause sacrée de nos frères de Pologne, j'ai l'honneur d'informer mes concitoyens que pendant toute la grande semaine le produit de mon billard sera versé au Bazar polonais.

Veuillez insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

Agréé, etc.

NAPOLY,

Limonaier, quai St-Clair, n° 16.

AVIS AUX CITOYENS DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Une souscription en faveur des Polonais a été ouverte, sur la proposition de M. Carrichon, député, qui s'est porté premier souscripteur pour 300 fr.

Ceux qui voudront prendre part à la souscription peuvent s'adresser à M. Boiron père, propriétaire, demeurant à Villefranche.

C'est par erreur que le secrétaire de la commission exécutive a dit dans le bulletin du Bazar inséré au *Précurseur* du 22, qu'une somme de 56 francs avait été versée par M. Allard au nom de la 2<sup>e</sup> compagnie, 1<sup>er</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> légion. Il faut lire : *Au nom des voltigeurs de la 2<sup>e</sup> compagnie occupant le poste de l'Hôtel-de-ville.*

C'est également par erreur d'impression que l'offrande faite au nom du hameau de Furnes, a été portée à la somme de 9 fr. 50 c.; il faut lire 91 fr. 50 c.

Le secrétaire de la commission exécutive,  
Sylvain BLOT.

Un de nos amis, dont l'opinion politique s'écarte de la nôtre sur quelques points d'application, nous adresse l'article suivant en réponse à celui qui a paru il y a quelques jours sur le même sujet. En lui donnant accueil dans nos colonnes, nous nous réservons de réfuter ce faux principe que des théories justes puissent produire des conséquences devant lesquelles il y ait nécessité de reculer. Par une coïncidence singulière, nous avons rédigé quelques réflexions là-dessus pour réfuter un article de la *Tribune* qui réclame le suffrage universel. Les mêmes arguments peuvent servir contre la résistance et contre le radicalisme.

CE QUE VEUT LA NUANCE DE L'OPINION LIBÉRALE QUI N'EST PAS LE MOUVEMENT.

Dans la feuille du *Précurseur* qui a paru dimanche dernier, M. \*\*\* a expliqué ce que veut le mouvement. La parole est aujourd'hui réclamée par l'organe d'une opinion non pas opposée, mais sans doute différente, puisqu'elle n'accepte pas la même qualification.

Le mot de *résistance* ne répond nullement à cette opinion, et je crois, il est vrai, que celui de *mouvement*, appliqué à l'autre, n'a pas plus de justesse. Si de cha-

cune des deux grandes fractions qui partagent le libéralisme l'on retranchait la partie honteuse, c'est-à-dire d'un côté un petit nombre de rétrogrades, et de l'autre la faible escouade des républicains et des solliciteurs désappointés, le reste pourrait se diviser en *progressifs ardents* et *progressifs modérés*. Les uns et les autres sont d'accord généralement sur les principes essentiels; mais ils ne le sont pas sur leur application plus ou moins prompte, plus ou moins absolue.

Les premiers, livrés au charme de leurs théories ne tiennent pas assez compte des difficultés d'exécution : leurs principaux griefs contre le ministère et l'ancienne chambre sont tirés de la loi communale et de la loi sur la garde nationale. Mais il nous semble à nous, qu'on a prudemment agi en remettant à des tems moins agités l'élection directe des maires par les communes, et des colonels de légions par les gardes nationaux, car il est évident que, sans cette sage réserve de la part de nos pouvoirs politiques, il arriverait infailliblement que dans deux ou trois mille communes rurales et même plusieurs villes de l'Ouest et du Midi de la France, le maire élu directement serait l'ancien seigneur du village, ou le carliste le plus connu de la ville; il arriverait encore, avec l'organisation de la garde nationale par canton, et la nomination à tous les grades par les gardes nationaux, à l'exclusion du choix de la couronne, que la Bretagne et la Vendée se trouveraient avoir, en vertu d'une loi imprévoyante, une armée formée en régimens prêts à marcher sous des chefs qu'elle aurait nommés elle-même. Et peut-on s'empêcher en y réfléchissant, de se demander si, en pareil cas, l'action du gouvernement ne rencontrerait pas des embarras multipliés et même des obstacles sérieux?

Cinq ou six ans sont beaucoup pour un homme; mais qu'est-ce que cela dans la vie d'un peuple? Un si court espace de tems vaut-il la peine qu'on mette tout en question, tout en péril? Les mêmes mesures qui auraient été trop hâtives et par là même nuisibles dans la session dernière, seront sans doute très-bien placées et fort efficaces dans la seconde ou la troisième de celles qui vont suivre. Sachons donc faire aux exigences du moment des concessions dont nous serons dédommés plus tard. C'est par trop de hâte, c'est par des efforts intempestifs que nous avons toujours retardé ou compromis nos succès. Dans les affaires publiques comme en affaires privées ce qu'il y a de plus précieux et de plus rare, c'est l'esprit de conduite.

L'auteur de ces réflexions, qui est né avec ce siècle et dont la raison est à-peu-près contemporaine de nos modernes institutions, espère vivre assez pour voir le jour où tout homme supportant une charge quelconque dans l'état participera à tous les droits. Mais alors tous les Français sauront lire et écrire; ils pourront tous juger par eux-mêmes une question de principes ou de personnes; les influences aristocratiques auront disparu, et l'on n'aura pas à craindre de voir le pauvre devenir un instrument dans la main du riche.

Ainsi donc, progression mesurée, mais non interrompue, dans la voie du perfectionnement de notre législation, amélioration constante de l'esprit et des mœurs des masses populaires, au moyen d'une éducation gratuite, ou peu coûteuse, et finalement, dans un tems donné, extension des droits politiques à tous les individus formant la grande communauté : voilà nos vœux, nos espérances, voilà notre programme.

Quant à la question extérieure, nous pensons, avec les libéraux d'une autre nuance, qu'il y aurait convenance et avantage pour la France, à harmoniser (comme disent les saint-simoniens) les formes des gouvernements voisins avec nos institutions. Mais quand les *progressifs ardents* voulaient, pour arriver à ce résultat, passer le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, nous pensions qu'une guerre dont nous eussions pris l'initiative aurait été directement contre son but, soit en indisposant les peuples par les calamités que les armées traînent à leur suite, soit en remettant aux chances d'un Waterloo, alors que nous avions si peu de troupes, la fortune de la France et la liberté de l'Europe. La tribune française et la presse qui lui fait écho, voilà les deux leviers qui ébranlent partout les préjugés absurdes et les droits injustes. Tant qu'elle les aura pour auxiliaires, la civilisation n'est point en péril; et l'on peut dire même que ces deux agents d'une force intellectuelle à qui l'empire du monde est promis, accéléreront d'autant plus les réformes appropriées à l'esprit et aux mœurs de chaque nation, que la France pourra donner plus d'exemples d'améliorations morales et de prospérités matérielles, résultant de l'exercice de sa liberté.

Maintenant avouerai-je qu'il m'arrive quelquefois de penser que si nous avons la guerre, nous pourrions

bien, après quelques victoires, nous trouver un peu moins libres qu'avant. Les héros sont peu soucieux des droits de cité; et sans rappeler les enseignemens de l'histoire, et Scipion proposant de fêter un anniversaire glorieux au lieu de rendre ses comptes, je sais que la France a vu sous le consulat et l'empire, à mesure que ses soldats gagnaient des batailles, la liberté de la presse périr, l'institution du tribunal disparaître, le corps législatif devenir muet et le sénat servile. Le prestige de la gloire ne serait-il plus si puissant et si dangereux pour la liberté? Je n'ose le croire. Nos mœurs constitutionnelles ne sont pas suffisamment formées; et malheureusement dans l'état d'ignorance qui pèse encore sur certaine partie de la population, les masses sont plus disposées à s'attacher à un homme qu'à un principe.

Des considérations qui précèdent faut-il conclure qu'on doive tout faire pour éviter de tirer l'épée? Non, certes. Honte et malheur à qui voudrait la paix à tout prix! Point de guerre d'agrandissement, elle serait injuste; point de guerre de propagande, elle serait ridicule et vaine. Mais si nous y sommes forcés, si le soin de notre honneur, apprécié par le roi et la chambre, vient à l'exiger, guerre avec tous nos moyens, comme l'a dit M. Laffitte, guerre de principes avec toutes ses conséquences.

Voilà comme nous envisageons la question intérieure. C'est à la chambre prochaine à la résoudre. Nous avons foi en son patriotisme et en ses lumières. En cela du moins nous sommes d'accord avec les hommes du mouvement. Cet accord continuera-t-il avec les travaux de la chambre? Je ne le crois pas, mais je le désire.

L. B.

NOUVELLES DU NORD.

Varsovie, 11 juillet. — On nous communique le rapport suivant du général d'état-major comte Lubinski, daté de Varsovie, 6 juillet :

« Lorsque le général Muehlberg eut appris que Plonsk était occupé par l'ennemi, il résolut d'attaquer cette ville. Deux bataillons de grenadiers s'avancèrent le 4 juillet, à huit heures du soir, pour occuper Wronsk et appuyer les opérations de la cavalerie qui devait assaillir Plonsk. Sur ces entrefaites, le général Turno et la cavalerie arrivèrent à Wronsk, tandis que le sixième régiment de hulans resta au camp pour former les patrouilles et répandre les nouvelles. Un escadron de ce régiment et une compagnie de grenadiers marchèrent par Gadow sur Popielczyu, pour observer Nowemiaso et aller à la découverte le long du Wkra dans la direction de Sochoczyn. Huit escadrons, sous le commandement du général Jaraczewski, attaquèrent la ville de Plonsk avant le point du jour; parvenus sur les hauteurs du village de Strachow, une partie se rendit sur le fleuve Plonka pour assaillir la ville par derrière; le général Jaraczewski s'avancit sur elle de front par la grande route de Nowemiaso. Cette expédition était entièrement conduite par le général Turno, qui demeura à Wronsk avec l'infanterie et quatre escadrons. A trois heures du matin, le général Jaraczewski, accomplissant l'ordre qui lui avait été donné, se précipita avec la rapidité de l'éclair sur le camp des cosaques, les força, tua seize hommes, et leur fit trente-neuf prisonniers, dont 2 officiers. Le général Jaraczewski se loue beaucoup de la bravoure du régiment de krakuses et de plusieurs officiers dont il nomme les noms. »

Du 8. — Il est probable qu'un combat a eu lieu sur le Wieprz, car le général Romarino s'est rapproché du corps de Rudiger. Une division de tirailleurs du corps de Chranowski, conduite par le lieutenant Giedrohc, dont les feuilles allemandes ont souvent raconté les exploits, s'est avancée sur la Vistule et a fait prisonniers cent vingt dragons montés et équipés et quatre officiers; un major et un capitaine, qui refusèrent de se rendre, sont restés sur la place. On a conduit les prisonniers à Solez.

Varsovie a reçu des nouvelles du général Gielgud qui vont jusqu'au 29 juin. Le général était alors à Rossiena; son camp principal était dressé entre les fleuves Wilia et Swienta, et il s'occupait de l'organisation des régimens nouveaux. Il avait fait une reconnaissance avec deux régimens de cavalerie jusqu'aux collines de Ponarisch, près de Wilna, que l'ennemi occupe toujours. Le général Szyuanowski est à Szawle, d'où les Russes ont été chassés. C'est par hasard que le colonel Valentin s'est noyé dans la Wilia. La nouvelle armée lithuanienne compte déjà huit mille cavaliers bien montés et bien équipés.

D'heureuses nouvelles viennent de porter la joie dans Varsovie. On rapporte que dans ce moment le corps d'armée du général Rudiger est déjà repoussé, que deux mille cosaques polonais sont sous les murs de Zamosc, et que la fonte de nouveaux canons dans les ateliers de la capitale a parfaitement réussi.

— La Gazette d'Etat de Prusse donne les renseignements suivans sur le choléra, à Lemberg :

« Il y a eu jusqu'à présent (26 juin), en tout 3,078 malades, desquels 715 ont guéri, 1,483 sont morts, et 980 sont en traitement. De nouvelles ordonnances de police prescrivent de cerner complètement la ville et d'isoler les maisons infectées; mais leur exécution est impossible, car tous les lieux autour de Lemberg sont ravagés par l'infection autant que Lemberg, et il n'est pas dans la ville une seule maison dans laquelle un malade ne soit ou n'ait été gisant. Le choléra règne aussi dans le cercle de Bacheim et de Niepolowice; il fait de grands ravages dans la Moldavie et s'étend au-dessous du Da-

nube, jusqu'en Transylvanie; il s'est avancé de la Gallicie jusqu'aux frontières de la Hongrie. Les médecins n'ont employé avec succès le magistère de bismuth que dans un bien petit nombre de cas.

Vienne, 12 juillet. — Tous les préparatifs militaires sont suspendus; on n'achètera plus de chevaux, et les livraisons de fournitures pour l'équipement des troupes sont également contremandées. Aussi espère-t-on plus que jamais en la conservation de la paix. Nos effets publics auraient infailliblement monté beaucoup si on n'avait reçu de Paris des nouvelles de bourse défavorables et des bruits d'une crise imminente que l'agiotage a su exploiter. (Gazette d'Augsbourg, 14 juillet.)

L'Observateur autrichien est également à la paix. La France, dit-il, doit la désirer comme l'Europe, et l'Europe la désire comme la France.

Du 11. — Des lettres de la Frontière de Servie annoncent que le voyage du grand-seigneur dans l'intérieur de son empire fait une impression favorable sur la nation. On s'attend généralement à une diminution d'impôts et à de grands changemens dans les administrations locales des pachaliks.

Les fonds français ont éprouvé de la baisse à la bourse de Vienne du 9 de ce mois. Voici le cours des papiers autrichiens d'aujourd'hui, 11 juillet : 4 p. 0/0 métalliques, 67 3/4; actions de la banque, 995.

PARIS, 20 JUILLET 1831.

Le président du gouvernement suprême national et le généralissime des armées polonaises ont écrit les lettres suivantes, en réponse à celles du général Lafayette :

Mon général,

J'ai reçu avec une vive émotion l'expression des sentimens que vous m'avez témoignés au nom de vos compatriotes avec toute la chaleur d'une âme généreuse, et je me suis empressé d'en faire part au gouvernement du royaume.

Notre garde nationale est fière de pouvoir compter dans ses rangs, l'ami, le compagnon de l'illustre Washington, le champion le plus ancien comme le plus courageux de la liberté et de l'indépendance dans les deux mondes.

Votre noble dévouement à la cause pour laquelle nous combattons, l'accueil affectueux et bienveillant dont vous honorez la légation polonaise, vous ont acquis des titres ineffaçables à la reconnaissance de notre nation.

Veillez également être l'interprète officieux de notre gratitude auprès du comité que vous présidez et dont les soins et les efforts harmonisent avec les sympathies d'un grand peuple, fidèle à d'anciens souvenirs de fraternité.

Le brave colonel Langermann, arrivé ici, porteur de votre respectable recommandation, combat déjà dans nos rangs avec sa valeur et son intrépidité toutes françaises.

Veillez agréer, mon général, l'hommage de tous les sentimens que nous inspirent vos vertus et votre caractère.

CZARTORYSKI.

Varsovie, ce 1<sup>er</sup> juin 1831.

Mon général,

Avec quel empressement j'aurais répondu à la lettre si flatteuse que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 avril dernier! Mais elle m'est parvenue un peu tard. Je ne perds pas un moment pour vous témoigner tout le plaisir qu'elle m'a causé. Obtenir le suffrage du vétéran de la liberté des deux mondes, de l'homme célèbre dont le caractère supérieur à toutes les vicissitudes, est resté aussi grand dans les cachots d'Olmutz qu'à la tête des armées, du grand citoyen qui a donné au monde l'exemple si rare d'une constance inébranlable dans ses principes et d'un amour désintéressé pour ses semblables, c'est sans doute l'une des plus douces récompenses que je pouvais ambitionner. Votre lettre, mon général, sera précieusement conservée dans les archives de ma famille, et elle deviendra pour elle un monument.

Vous savez déjà que le succès a couronné la tentative que nous avons faite pour porter quelques secours en Lithuanie. Au retour de cette expédition, les Russes m'ont attaqué près d'Ostrolenka avec des forces bien supérieures. Le combat a été acharné; il a même dégénéré en carnage; mais le maréchal Diebitsch, malgré tout ce qu'il pourra dire, n'a rien empêché de ce que je voulais faire. Nous avons donc jusqu'aujourd'hui soutenu avec succès une lutte inégale; et forts de l'enthousiasme de nos citoyens et de la bravoure de nos soldats, nous la soutiendrons encore, persuadés comme nous le sommes que le moment approche où les gouvernemens constitutionnels se montreront moins contraires à l'opinion des peuples, et interviendront enfin en faveur de cette noble Pologne à laquelle tient peut-être le salut de l'Europe.

Puisse les vœux que vous, mon général et tant d'autres amis de l'humanité, formez à cet égard, être bientôt exaucés, et puissiez-vous accueillir avec bonté la respectueuse assurance de l'estime profonde et du sincère attachement que je vous porte et avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

Le général en chef,  
SKRZYNECKI.

Praga, 15 juin 1831.

— Nous ne pouvons mieux faire que de rapprocher de ces deux lettres celle que M. Béranger a écrite au général Lafayette en lui envoyant les deux productions nouvelles qu'il a consacrées, comme l'offrande du poète, à la nation polonaise. Cette lettre forme la préface de la brochure contenant les deux nouvelles chansons, qui se vend au profit des Polonais.

Au général Lafayette, président du comité polonais et premier grenadier de la garde nationale polonaise.

Mon cher président,

Peu de jours après la grande semaine, je m'avisai de dire qu'en détrônant Charles X on avait détrôné la chanson. Quelques-uns s'empressèrent de me prendre au mot, et l'on fit même à cette phrase l'honneur de la répéter à la tribune. Bientôt cependant je me sentis le désir de protester contre cette déchéance (c'est celle de la chanson dont je veux parler). Vous dire ce qui m'en donna l'idée est inutile, vous le devinez. Je me mis à penser que nous autres, faiseurs de couplets satiriques et politiques, pouvions n'être pas encore au bout de notre règne. Je me fis sans doute illusion: c'est une habitude commune aux détrônés; j'allais jusqu'à m'écrier:

Oui, chanson, muse, ma fille,  
J'ai déclaré net

Qu'avec Charles et sa famille

On te détrônait.

Mais chaque parti, ma bonne,

Te rappelle ici.

Chanson, reprends ta couronne,

— Messieurs, grand merci!

Je croyais qu'on allait faire

Du grand et du neuf,

Même étendre un peu la sphère

De quatre-vingt-neuf.

Mais, etc., etc., etc., etc.

Il n'est point nécessaire de vous rapporter les huit ou neuf couplets de ce vaudeville qui n'a pas vu le jour, et qui se termine ainsi:

Te voilà donc restaurée,

Chanson, mes amours;

Tricolore et sans livrée,

Montre-toi toujours.

Ne crains plus qu'on l'emprisonne,

Du moins à Poissy.

Chanson, reprends ta couronne,

— Messieurs, grand merci!

Or, j'essayai de revenir à mes habitudes chantantes; mais je vous avouerai que le spectacle de nos divisions ne m'a pas d'abord laissé toute ma liberté d'esprit. Ma pauvre muse, qui commence à vieillir, n'a jamais été d'un tempérament bien robuste. Et puis, vous ne l'ignorez, pas mon cher général, je suis convaincu de la nécessité de conserver et d'affermir les bases de l'ordre de choses actuel. Souvent donc une profonde affliction a fait mourir le refrain sur mes lèvres, en détournant mon attention des objets que j'aurais voulu célébrer: c'est ce qui m'est arrivé pour les Polonais. Membre du comité qui, sous vos auspices, entretient des relations avec ce peuple si grand et si malheureux, j'ai tenu à l'honneur d'être un des premiers à seconder les efforts que vous tentiez en faveur de la plus juste des causes. Mais ce n'est que depuis peu que je suis parvenu à exprimer à ma manière une partie de l'intérêt qu'elle m'inspire.

Bonnes ou mauvaises, voilà deux chansons de genre différent que je vais publier, et que je vous dédie.

N'allez pas croire que je prétends faire de cette dédicace un hommage à vos longues années de gloire et de vertu, ou aux immuables principes de notre révolution, dont vous avez toujours été, et dont vous resterez à jamais le plus illustre représentant. Mes chansonnettes n'aspirent point à tant d'honneur. Elles ne vous sont point dédiées parce que vous avez commandé les gardes nationales de France, ni parce que vous ne les commandez plus; ce n'est pas même un témoignage de mon respectueux attachement, bien souvent que je me dise:

Sa vie entière est comme un docte ouvrage,

Par la vertu transcrite, conçu, dicté.

La gloire y brille: à chaque jour sa page.

Point d'errata: tout pour la liberté.

De bienlong-tems qu'à nos pleurs Dieu ne livre,

Si plein qu'il soit, le chapitre dernier,

Et qu'un seul mot constate en ce beau livre

Que le grand homme aime le chansonnier.

Malgré ce dernier vœu, qui n'est pas très-modeste, ma dédicace n'est tout simplement qu'une spéculation. Oui, mon cher général, je mets votre grand nom en tête de mes petits vers pour en assurer le débit. Vous me comprenez, maintenant, et vous vous prêtez au moyen que j'emploie pour faire acheter ces deux chansons. Par spéculation encore, je les flanque de deux sœurs, mises là seulement pour grossir le cahier, ainsi que cette lettre, que, dans le même but, j'ai tâché de faire trop longue.

Grace au lustre que votre nom répandra sur mes couplets, puisse le faible produit qu'en retirera notre comité, l'aider un peu à continuer les efforts qu'il a tentés jusqu'à ce jour pour donner à nos frères de Pologne les preuves d'une sympathie que tous les Français partagent!

Nous voilà donc associés dans une entreprise commerciale: aussi, mon cher général, premier grenadier de la garde nationale polonaise, en vous renouvelant l'hommage de ma profonde vénération, je me permets d'ajouter, sur l'air de la Sainte-Alliance des peuples:

Le Polonais de son schako civique

Ceint votre front, ce front que tant de fois

Olmutz, Paris, l'Europe et l'Amérique

Ont vu si calme inlimer les rois.

Lorsque je chante honneur, gloire, souffrance,

Si dans les cœurs ma voix trouve un écho,

Pour recueillir l'obole de la France,

Tendez votre schako.

BÉRANGER.

10 juillet 1831.

— Un mouvement qui vient d'avoir lieu de l'autre côté de la frontière a produit quelque sensation dans le pays: 800 hommes de troupes espagnoles, et non pas 8,000, comme on l'a dit, sont venus s'établir dans les derniers villages d'Ustarotz et Issaba, toujours, à ce qu'il paraît, dans l'intention de se prémuir contre les tentatives des réfugiés, dont quelques-uns errent encore dans ces contrées. Aussitôt que le général Harispe a été informé de ce mouvement, il a donné l'ordre, à tout événement, au bataillon qui se trouvait à Pau de se porter vers ces localités. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces mesures de prudence; mais nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire de les utiliser. Les Espagnols y regarderont à deux fois avant d'envahir le sol français. Ce n'est jamais d'ailleurs avec une aussi faible poignée d'hommes que celle qu'ils ont réunie sur la frontière qu'ils pourraient avoir la folle pensée de commencer la guerre. Il suffirait de quelques compagnies de grenadiers français et des gardes nationales des villages voisins pour les faire repentir d'une tentative inconsidérée s'ils osaient s'y livrer.

Il serait toutefois à désirer, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, que l'on pût sortir de cet état d'incertitude, et que le gouvernement français prit une détermination énergique, tant à l'égard des aventuriers qui suivent Eguia, qu'à l'égard des troupes espagnoles qui sont à sa poursuite. Les uns et les autres compromettent la tranquillité des villages français voisins de la frontière, et donnent lieu dans l'intérieur du royaume aux nouvelles les plus alarmantes.

Dernièrement Eguia avait conçu le projet de s'emparer des caisses de la douane de Canfranc, après avoir tué l'alcade, le directeur et tout ce qui lui aurait opposé de la résistance.

Cette tentative échoua cependant, et Eguia et sa troupe se réfugièrent sur le territoire français, dans un petit bois où ils s'établirent dans une case qui leur servait d'abri. Des détachemens de diverses gardes nationales ont été aussitôt dirigés afin de les contraindre à mettre bas les armes. On ignore encore quel a été le résultat de cette opération, et, ainsi que nous l'avions déjà dit, tout porte à croire que le mouvement des troupes espagnoles n'a pas eu d'autre objet que de s'opposer aux nouvelles incursions que pour-



encore Charles X; de Latil est avec ce monarque à Holy-Rood; de Rohan est son ambassadeur à Rome auprès des émigrés de juillet; de Croi se croit toujours grand-aumônier de France: il a lui-même dit au sacré collège qu'il voyagerait à l'étranger jusqu'à ce qu'il pût habiter à Paris son palais des Tuileries. Louis-Philippe, quoique roi régnant, n'a pour lui que le cardinal Isoard.

Le pape et sa cour adoptent tacitement le roi que trois cardinaux ont préféré: cette majorité décisive représente pour eux celle du peuple français; à leurs yeux Charles X a donc pour lui les suffrages des trois quarts de la France: Louis-Philippe n'en a que le quart.

Ce principe absurde règle néanmoins en ce moment les vœux et la politique de la cour de Rome. Les actes de la diplomatie extérieure, contraires à cette opinion, sont forcés; ceux de la diplomatie occulte sont seuls sincères. Tout ce qui tient au parti-prêtre accueilli avec empressement les rapports favorables au prochain rétablissement de Charles X sur son trône, et donne volontiers cours aux nouvelles que font naître les préparatifs militaires d'une puissante coalition pour détruire les principes révolutionnaires auxquels la branche cadette des Bourbons doit la couronne. Les hommes les plus indulgents de ce parti ne font grâce à Louis-Philippe qu'en supposant qu'il a consenti à être le régent d'Henri V; ils le condamnent comme usurpateur; ils le justifieraient comme parjure; vous reconnaîtrez-là les principes et la morale de la cour de Rome.

Cette conviction est si forte ici, qu'elle a gagné toutes les classes et qu'il est impossible de la combattre avec avantage. L'adhésion secrète de Grégoire XVI à l'ex-roi Charles X s'explique d'ailleurs par l'ajournement involontaire qu'il donne à la première promotion de cardinaux qui suit toujours de près l'avènement d'un nouveau pontife. Si Louis-Philippe est irrévocablement reconnu, le pape sera obligé de nommer le cardinal que ce monarque aura désigné, tandis que Grégoire XVI préfère *in petto* M. de Frayssinous. Charles X avant sa chute avait demandé à Pie VIII la pourpre romaine pour ce prélat. Il ne cesse, dans son exil, de la solliciter encore aujourd'hui auprès de sa sainteté. La création de nouveaux cardinaux serait dans ce moment d'autant plus urgente que le sacré collège n'en compte que 52; il devrait en avoir 70. Pour ne pas se compromettre par un refus, le pape ne complète pas son conseil, et l'église attend les huit princes qui lui manquent pour la régir.

ÉDUCATION PHYSIQUE DES ENFANS DU PREMIER AGE,

DÉDIÉE AUX JEUNES MÈRES:

Par M. le Docteur Richard de Nancy, Chirurgien en chef de la Charité, à Lyon (1).

Avec quelle simplicité de style M. Richard apprend aux jeunes mères à élever leurs enfans, à conserver leur santé! Avec quelle énergie il leur apprend à se défier de ces procédés vicieux que leur a légués quelque ancienne tradition...! O mères! dont la tendresse et la sensibilité sont alarmées à la moindre indisposition de vos enfans, et qui courez de femme en femme chercher un remède à leur mal! lisez cet ouvrage. Il vous détournera de cette dangereuse habitude de recourir à tous ces remèdes pernicieux dont chaque commère a une recette. Il vous fera entrevoir que si le médecin qui a consacré ses jours entiers à l'art difficile de guérir, ne peut, le plus souvent, reconnaître la maladie du premier âge, ce n'est pas aux personnes complètement ignorantes que l'on doit avoir recours.

Dans le premier chapitre j'ai rencontré surtout le caractère de l'observateur, le caractère d'un homme qui a étudié les impulsions de la nature. Avec quelle sagacité il a su pénétrer jusqu'aux derniers replis des *cœurs maternels*. Ecoutez-le plutôt dans ses considérations sur l'allaitement, lorsque la mère est venue à bout de vaincre les difficultés qui s'y opposaient: « La jeune mère qui a évité tant d'écueils, qui voit croître son fils, s'applaudit de son bonheur: ne craignez point qu'elle le compromette par une négligence coupable. Tout ce qui peut la charmer est maintenant enfermé dans le cercle paisible de la vie domestique. Adieu les dissipations frivoles et les bruyans plaisirs du monde. Nouvelle Cornélie, elle jédaigne même le soin de sa parure, et comme cette illustre Romaine, elle montre son enfant avec orgueil comme une autre étalait ses bijoux. »

Si M. Richard s'est livré à quelques considérations sur le sentiment qui dirige les mères, ce n'est point là que finit sa tâche. Il vient leur démontrer avec son érudition ordinaire combien est funeste cette tendance qu'ont les jeunes mères à suivre ponctuellement les vieilles manies des gardes-malades. Il vient leur démontrer toutes les précautions qu'exige la première enfance. Il démontre à cette mère, tourmentée du désir de donner elle-même le sein à son enfant, les conditions qu'elle doit remplir pour constituer une bonne nourrice, pour qu'enfin, au lieu de fortifier elle n'altère pas la santé de cet être si cher. Il démontre à cette mère dont la débilité ne permet pas de s'acquitter de cette fonction tout-à-la-fois et pénible et douce, les signes auxquels elle reconnaîtra la nourrice capable de la remplacer.

Ici qu'il me soit permis de rectifier une erreur la seule peut-être que j'aie rencontrée dans l'ouvrage de M. Richard. « Dans la plupart des grandes villes, dit-il, il existe une espèce d'entrepôt où vont se rendre les femmes de la campagne qui veulent avoir des nourrissons; là, on rencontre des femmes épuisées par les rudes travaux des champs, leur teint est brûlé, leur aspect repoussant, leurs mamelles flétries ne promettent à l'enfant qu'un lait mal préparé: leurs membres maigres et grossiers, la rudesse de leurs manières ne lui permet pas d'espérer de tendres caresses, etc. » Certes, voilà un tableau bien propre à vous effrayer, même dont la position ne vous permet pas de vous en occuper; rassurez-vous pourtant... J'ai pénétré dans ces entrepôts, j'ai étudié leur intérieur, et je puis vous assurer que la philanthropie n'a rien imaginé d'aussi utile à l'humanité. Paris et Lyon sont, je crois, les seules villes où l'on possède de ces bureaux établis par les lois: mais il est fâcheux qu'après avoir créé un si bel établissement l'autorité l'abandonne à sa propre force. Tel qu'il est, pourtant, on y trouve des nourrices aux traits grossiers et des nourrices au teint frais et délicat, mais toutes ayant donné des preuves de moralité. C'est donc aux parens à savoir fixer leur choix. Et quant au reproche qui lui a été fait, ailleurs, d'exposer les enfans à être échangés, il n'est nullement fondé. J'affirme d'après la connaissance que j'en ai prise, que l'échange est impossible. Je n'entrerai pas dans le détail de l'ordre administratif; tel n'est pas mon plan; je n'ai voulu que

rappeler aux mères de famille un établissement dont l'humanité ressent chaque jour les bienfaits et que M. Richard avait mal compris... Mais revenons.

Après avoir fait connaître les soins à donner dans les premiers momens de la naissance, après avoir appris quel doit être l'état de la mère qui veut nourrir, de la nourrice que l'on choisit, après avoir exposé enfin tous les soins les plus minutieux que demande l'enfant jusqu'au sevrage, M. Richard traite de la vaccine; il en fait ressortir les immenses avantages et convoite le moment où nulle personne, par une bizarre cruauté, ne saurait s'en dispenser, car, « La vaccine, dit-il, n'est point comme les autres richesses, elle appartient à tous. » En somme, que de préceptes utiles dans cet ouvrage! mais hélas!... comme tant d'autres, ils ne sont applicables qu'à un fragment de la société... O toi, à qui la fortune a largement prodigué ses faveurs, réjouis-toi; toi seul peux réellement mettre à profit les excellens conseils de M. Richard... Pour toi, pauvre malheureux, à qui malgré les pénibles supplications la fortune ne sourit jamais, le tems viendra peut-être où l'on s'occupera de toi.

PUBLICATION NOUVELLE.

Reflexions sur la Doctrine de St-Simon, par A. F. Ozanam.

A Lyon, chez Périsse frères; A Paris, au dépôt de librairie de Périsse. Brochure in-8° de 94 pages: prix 1 fr. 50 c.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

En annonçant cet opuscule dans votre estimable journal, une erreur, Monsieur, vous avait échappé.

Ce n'est point une série de lettres imprimées dans le Précurseur que j'ai prétendu livrer au public: c'est un travail absolument neut, dont la première idée fut jetée dans vos colonnes, et qui, depuis, a été développée d'une manière plus étendue et présentée sous une forme plus complète dans une brochure de 94 pages.

Exposer la doctrine de St-Simon, en montrer les erreurs et les vices, indiquer les seules doctrines qui puissent servir de bannière aux sociétés modernes pour arriver à la civilisation et au bonheur; prouver par des notes et des citations multipliées les fictions et les plagats des *révélateurs modernes*; tel est le but que je me suis proposé; jusqu'à quel point l'ai-je atteint? Mes lecteurs seront mes juges.

Agrérez, etc.

A. F. OZANAM.

AVIS INTÉRESSANT.

Deux utiles Établissements de la capitale sont représentés à Lyon, par M. Willermoz-Berger,

Le premier est la Banque de Prévoyance. Une expérience de douze années a démontré qu'elle offre les moyens les plus sûrs pour la conservation et même l'augmentation des capitaux et des revenus.

Le second est l'Assurance Mutuelle contre les chances du Recrutement, pour toute la France. On y assure les jeunes gens depuis 10 jusqu'à 21 ans, et après le tirage, les fonds de ceux qui ne font pas partie du contingent de l'armée sont répartis à ceux qui en font partie. Déjà une première répartition a procuré plus du double des mises. On invite tous les pères de famille à venir de suite s'en convaincre par eux-mêmes. L'administration fournit aussi des remplacements.

Les bureaux de ces deux Établissements sont dans l'étude de M<sup>e</sup> Casati, notaire à Lyon, place des Carmes.

LIBRAIRIE.

(8226) Ouvrage en vente à la maison de commission en librairie, quai des Célestins, n° 49.

MANUEL DES GARDES NATIONAUX,

Ou Recueil de quarante Planches pour l'intelligence de toutes les Théories;

Un vol. in-12 cartonné. Lyon, 1831. Prix: 2 f. 50 c.

Cet ouvrage est indispensable aux gardes nationaux, surtout aux officiers qui veulent s'instruire.

LES SIX CODES,

Gros vol. in-18, papier fin. Paris. Broché, 2 fr.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8230) Appert que par exploit de l'huissier Barange du vingt-deux de ce mois, la demoiselle Marie Liénard a formé, devant le tribunal civil de Lyon, demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux au sieur Louis Poy, commis-négociant, demeurant à Lyon, quai de Saône; elle a constitué pour avoué M<sup>e</sup> Louis-Octave-Félix Lafont, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n° 38.

Pour extrait: Lyon, le vingt-deux juillet 1831.

Signé, LAFONT.

(8234) VENTE FORCÉE

D'un atelier de mécanicien-forgeur et de meubles meublans, rue de la Vieille-Monnaie, n° 6.

Lundi vingt-cinq juillet mil huit cent trente-un, et jours suivans, il sera procédé par un commissaire-priseur, rue de la Vieille-Monnaie, n° 6, passage n° 5, sur la rue Neuve-des-Capucins, à la vente forcée d'objets saisis, pour défaut de paiement de loyer, lesquels consistent principalement en quatre établis, roue d'engrenage, en fonte, deux tours en l'air en fonte, cuivre et fer, un autre établi de tour, avec deux poupées et autres accessoires, une grande et une petite roues de tour, une enclume, quatre marteaux de forge, une forge en maçonnerie et fer, avec soufflet et autres accessoires; un banc de menuisier, un modèle de poupée en cuivre et fer blanc, deux volans en fonte et bois, une mécanique à plisser en cuivre, une machine électrique, un découpoir, deux cents outils divers; une garde-robe, un buffet de salle, une grande et une petite tables, une table de nuit, un pétrin, une horloge à sonnerie, une glace, un poêle en fonte et ses accessoires, deux réchauds, ustensiles de cuisine et autres objets. Cette vente sera faite en vertu de jugement en due forme: elle commencera à neuf heures du matin.

ANNONCES DIVERSES.

(8231) VENTE AUX ENCHÈRES,

Pour cause de départ,

De quelques beaux objets, quai d'Orléans, n° 31, au rez-de-chaussée.

Le lundi vingt-cinq juillet mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, quai d'Orléans, n° 31, au rez-de-chaussée, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs de la ville de Lyon, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, consistant en plusieurs pendules représentant une lyre dorée, Héro et Léandre, en bronze; Icare, en bronze; une paire de candelabres à caducée, en bronze; un porte-huilière, deux bouts de table, un moutardier, quatre salières et un couteau à poisson tout plaqué argent, douze tasses et leurs soucoupes, une théière, un bol, un pot à crème, un sucrier, le tout en porcelaine, fonds couleur jaune avec dorure, une cassette en racine de bois, renfermant un nécessaire de femme, garni en velours blanc, et composé de 62 pièces diverses, grandes et petites, en argent, nacre, cristal et porcelaine, une écuille, son couvercle et sa soucoupe, argent doré.

Tous les objets ci-dessus détaillés sont neufs, et seront visibles le samedi vingt trois juillet mil huit cent trente-un, depuis quatre heures jusqu'à six de relevée. S'adresser à M. Rousset fils, commissaire-priseur, quai d'Orléans, n° 31.

(8216.2) A vendre. Domaine situé dans le canton du Bois-d'Oingt (Rhône), du prix de 80 mille francs, composé de bâtimens, prés, terres et bois, dont le revenu sera garanti à 4 o/o. S'adresser à M. Millet, pharmacien à Vaise.

(8237) AVIS.

On prévient le public que le café du PHÉNIX, fermé depuis quelques jours pour cause de réparation, s'ouvrira dimanche, 24 juillet.

(8228) AVIS AU COMMERCE.

On continue à recevoir, au mois ou à l'année, moyennant un droit de magasinage très-modéré, toute espèce de marchandise, sauf les liquides, dans le vaste entrepôt de MM. P. Gallin et C<sup>e</sup>, à Ainay, quai d'Occident.

On peut aussi donner à loyer, pour une ou plusieurs années, quelques parties de cet entrepôt.

(8232) Récompense à celui qui rapportera à M. Rousset, place de la Platière, n° 2, un bracelet en cheveux avec fermoir en or, perdu le mardi soir 12 juillet courant, place des Célestins.

(8229) NOUVEL ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Le sieur Legros père, qui pendant 15 ans a exercé honorablement des fonctions publiques, démissionnaire en 1824, a établi depuis cette époque un bureau d'agence d'affaires et de placements, qu'il a dirigé avec probité et délicatesse, ce que constate les certificats de diverses autorités administratives et judiciaires de la ville de Metz d'où il vient. Il a établi un bureau pour le placement des commis, régisseurs, cuisiniers, cuisinières, valets et femmes de chambre, garçons de salle, de café, etc. Tout sujet qui ne présenterait pas de suffisantes garanties, ne sera pas reçu à l'inscription, fixée à 1 fr. et 2 p. o/o d'indemnités, après le placement.

Ledit sieur Legros donnera en lecture les journaux de Paris et de Lyon, pour la ville et la campagne; il se chargera de les faire porter et reprendre au domicile des abonnés. Le prix est (par mois) de 2 fr. le jour d'arrivée, 1 fr. 50 cent. le lendemain, et 1 fr. le sur-lendemain. Son bureau est situé quai de Saône, Port-du-Temple, n° 45, au premier sur le magasin de la Syrène. Il est ouvert tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir, dimanche excepté.

(8235) Une jeune femme de Mâcon, âgée de 25 ans, ayant un an de mariage, accouchée depuis six semaines, désirerait trouver un nourrisson dans une maison bourgeoise, pour rester en ville. Elle peut donner les meilleurs renseignements. S'adresser chez M. Brun, aubergiste à Vaise.

(8124.3) Par brevet d'invention.

SAVONNÉ de Laroche, pharmacien,

Seul moyen pour la guérison radicale des cors aux pieds, chez le concierge de la poste, à Lyon.

(8227-2) Un jeune homme, âgé de 27 ans, connaissant le commerce et ayant voyagé pendant huit ans, désirerait une place de voyageur, ou mieux, un emploi dans une maison de commission pour la demi-journée. Il donnera les meilleurs renseignements possibles. S'adresser rue du Pélat, n° 30, au 3<sup>e</sup>, sur le derrière.

(8156.8) MICROSCOPE SOLAIRE. Expérience tous les jours de midi à 6 heures, quai St-Antoine, n° 16. Prix d'entrée: 1 fr.



DILIGENCES POUR AIX-LES-BAINS.

DE BONAFOUS FRÈRES.

Départs les mercredis et dimanches.

Prix des places:

Coupé et intérieur, . . . . . 17 fr.  
Rotonde, . . . . . 15

(8236) Bureau à Lyon, rue Neuve, n° 17.

(8184G) CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les comptoirs de MM. Jean Bontoux et C<sup>e</sup> sont maintenant, hôtel Tolozan, port Saint-Clair, à l'entresol; Et les bureaux de la Compagnie Royale d'Assurance contre l'incendie et sur la vie des hommes, dont ils sont les agens généraux, même hôtel Tolozan, au fond de la 2<sup>e</sup> cour.

B. DE LA MATHE, Rédacteur-gérant.

LYON, imprimerie de Bauer, grade rue Mercière, n° 44.

Un joli volume in-32 sur papier vélin. Prix: 3 f.  
chez Louis BAREUF, Libraire, St-Dominique, n° 2; à Paris, chez Bailly, rue de la Harpe, n° 13 bis.